



**SAINT-DONAT**  
SUR L'HERBASSE

## **COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 septembre 2017**

**PRESENTS** : CANET Gérard, CHALEMBEL Jean Marie, CHALEON Aimé, DEGROOTE Jacqueline, FOULHOUX Jocelyne, FOUREL Claude, JOUVIN Christine, LORIOT Fabrice, MANLHIOT Marie-Pierre, MONTALIBET Cassilda, MOUNIER-VEHIER Gilbert, MURAT Anick, POULENARD Gabrielle, VIGOUROUX Pascale,

**ABSENTS EXCUSES** : BAILLET Alexandre, BARRET Pierre (pouvoir à Jean-Marie CHALEMBEL), BOISSY Pierre, CHANAS Ghislaine (pouvoir à Jocelyne FOULHOUX), EDELINE Joëlle (pouvoir à Marie-Pierre MANLHIOT), GUILLIAUMET Isabelle, MOULIN Cathy (pouvoir à Jacqueline DEGROOTE), REVELLO Denis (pouvoir à Anick MURAT), ROUSSEL Gérard, VEYRAT René (pouvoir à Pascale VIGOUROUX), VIETTI Isabelle, VOLOZAN-FERLAY Isabelle,

**ABSENTS** : BILLON Florian,.

Date de la convocation 13 septembre 2017

### ➤ **Compte rendu de la séance précédente :**

Mme Vietti fait part de son insatisfaction dans la retranscription de ses interventions en séance dans les comptes-rendus.

M. le Maire précise que s'il s'agit d'erreurs sur le fond, celles-ci seront rectifiées, mais que le compte-rendu n'est en aucun cas un procès-verbal. Son objet n'est pas de reprendre les débats, dont la retranscription serait du reste toujours insatisfaisante.

Considérant le désaccord persistant avec la majorité municipale sur la teneur que doivent revêtir les comptes-rendus, les élus du groupe « Engagés pour Saint-Donat » décident de ne pas siéger et quittent la salle du Conseil Municipal.

**Adopté à l'unanimité (des présents).**

### **Ordre du jour**

M. le Maire demande à l'assemblée délibérante l'autorisation d'ajouter deux points à l'ordre du jour prévu :

- adhésion de la commune de Ponsas au Syndicat des Eaux de la Veauce
- subvention exceptionnelle de solidarité avec les îles françaises des Antilles.

A l'unanimité, le Conseil autorise l'ajout de ces points.

**Adopté à l'unanimité**

<b>Environnement – repères de crues (2017 – 066)</b>
--

Le Conseil Municipal accepte l'installation des deux repères de crues (Place Jean Jaurès et Parc Bert) qui seront commandés via le SIABH, et installés par les services municipaux.

Dans le cadre du Programme d'Actions de Prévention des Inondations du SIABH, le dispositif est financé à 50%, de même que le dispositif d'alerte des populations en cas de crue, en l'occurrence la sirène.

**Adopté à l'unanimité**

**Environnement – état d’assiette pour la campagne 2018  
(2017 – 067)**

Dans le cadre de la gestion des forêts des collectivités relevant du régime forestier, la commune accepte la proposition de l’ONF pour l’inscription des coupes à l’état d’assiette:

<b>Parcelle</b>	<b>Type de coupe</b>	<b>Volume présumé réalisable</b>	<b>Surface à parcourir (ha)</b>	<b>Année prévue</b>	<b>Année proposée par l’ONF</b>
8	Amélioration		4.28	2018	2020
30	Irrégulière		3.24	2018	2018

Précision sur le mode de commercialisation : vente publique.

**Adopté à l’unanimité**

**Finances – admission de produits en non-valeur  
(2017 – 068)**

La commune accepte d’admettre en non-valeur les sommes transmises par Madame la Trésorière municipale :

Il s’agit en l’occurrence de créances désormais éteintes, d’autres définitivement irrécouvrables, suite à jugement du tribunal d’instance dans le cadre d’une procédure de surendettement (effacement de dette) ou à jugement de clôture pour insuffisance d’actif (liquidation judiciaire) :

Budget principal, exercice concerné : 2015

Total des créances : 92.53 €

Budget annexe de l’assainissement, exercices concernés : 2012 à 2015

Total des créances : 1 966.67 €

**Adopté à l’unanimité**

**Finances – programme de travaux rue des Balmes,  
demande de cofinancement au Département  
(2017 – 069)**

L’opération consiste en la réfection de la voirie, des réseaux, de l’éclairage public, des trottoirs et stationnements, et le mobilier urbain, le long de la rue des Balmes (RD 53), entre la rue Charles Bodin et le début de l’avenue Maurice Faure.

Les principes majeurs sont les suivants :

- Réduction de la chaussée à 6 m de large au profit de trottoirs plus confortable et de nouveaux espaces plantés
- Reconfiguration de l’entrée de la rue Maurice Faure : raccordement perpendiculaire et réduction de largeur
- Recadrement des accès à la Place de la République
- Nouvelle qualité paysagère : plantations à proximité du carrefour avec la rue Maurice Faure
- Modernisation du système de feux tricolores.

Ces travaux sont estimés à 1 281 354.36 € HT, et la commune sollicite le cofinancement du Département.

**Adopté à l'unanimité**

**Travaux – demande de subvention Etat FIPDR – sécurisation des écoles 2017  
(2017 – 070)**

L'accès à l'enceinte de l'école élémentaire Louis Aragon pourrait être amélioré dans le but d'améliorer la sécurité des enfants :

- Rationaliser les accès : un seul accès par le portail de l'école
- Réguler les entrées / sorties : un dispositif qui ne laisse entrer que les personnes autorisées

Pour ce faire, un dispositif de visiophone sera installé au portail d'accès, qui permettra :

- La programmation des ouvertures ou fermetures par défaut du portail selon les moments (entrées / sorties des élèves, temps scolaire, soirs et week-ends, vacances scolaires, ...)
- L'ouverture à distance de la nouvelle serrure électrique depuis 3 ou 4 postes satellites (bureau de la directrice, classe Ulis, autre classe...), après que l'interlocuteur ait sonné,
- L'accès toujours possible des personnes autorisées, notamment en dehors des heures de fonctionnement de l'école (service des affaires scolaires, services techniques, urgence mairie, ...) par un système de badge.

La commune approuve l'opération dont le coût est estimé à 8 330.00 € HT, soit 10 000 € TTC environ, et demande une subvention d'Etat (Fond Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation), d'un maximum de 80 % de la dépense HT, soit un montant de 6 600 €.

**Adopté à l'unanimité**

**Finances – ajustement de la demande de subvention Etat FIPD –  
vidéoprotection voies publiques  
(2017 – 071)**

Le Conseil Municipal précise la demande de la commune concernant le projet, qui couvre toute la partie urbanisée du territoire communal (le village) par un réseau d'une vingtaine de caméras.

Les enregistrements sont stockés sur un serveur dédié sécurisé auquel ne pourront accéder que les agents du service de police municipale, soit sur demande du Maire pour une affaire relevant de sa compétence, soit sur réquisition judiciaire pour une affaire relevant de forces de sécurité de l'Etat.

La commune approuve l'opération dont le coût est estimé après étude à 23 750.00 € HT, soit 28 500.00 € TTC, et demande une subvention d'Etat (Fond Interministériel de Prévention de la Délinquance) de 20 % de la dépense HT, soit un montant de 4 750.00 €.

**Adopté à l'unanimité**

**Finances – nouvelle convention d'occupation Maison Métifiot  
Service de Médecine du Travail (2017 – 072)**

Aux termes de la délibération initiale du Conseil Municipal du 4 août 1983, le Service de Médecine du Travail a occupé un local municipal rue Bert jusqu'en 2005, puis la maison dite « Métifiot » depuis cette date, Place Anatole France.

En 2017, un certain nombre de travaux de mises d'amélioration de ce bâtiment ont été réalisés par la commune.

Le Conseil Municipal autoriser le Maire ou son représentant à signer une nouvelle convention avec l'occupant, sur la base d'un loyer réactualisé de 5 700 €, à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2017.

**Adopté à l'unanimité**

**Ressources Humaines – mise à jour du tableau des effectifs  
(2017 – 073)**

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non-complet nécessaires au fonctionnement des services.

Le Conseil accepte la mise à jour du tableau, consistant en :

- La création des 4 grades d'avancement et la suppression des précédents 4 grades des agents en question,
- La création de 2 grades correspondants à des agents déjà présents qui changent de statut.

**Adopté à l'unanimité**

**Ressources Humaines – taux de promotion pour les avancements de grades  
(2017 – 074)**

Il appartient à l'Assemblée Délibérante de fixer, après avis du Comité Technique Paritaire, le taux de promotion pour les avancements de grades.

Ce taux permet de déterminer, à partir du nombre d'agents remplissant les conditions pour être nommés au grade considéré, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus à ce grade.

La loi du 19 février 2007 a instauré des ratios « promus-promouvables » pour les avancements de grade. Ce taux, appelé « ratio promus – promovables », est fixé par le conseil municipal après avis du Comité Technique Paritaire. Il peut varier entre 0 et 100 %.

Le Conseil fixe ce taux plafond à 100%, qui n'impose aucunement que les promotions soient faites à cette hauteur.

**Adopté à l'unanimité**

**Culture / associations – leg des « Amis de Maurice Cohen »  
(2017 – 075)**

L'association des Amis de Maurice Cohen faisait connaître à la commune sa volonté de dissolution prochaine, et que dans cette perspective, les œuvres du peintre étaient destinées à être léguées à la commune, conformément au souhait de l'artiste.

La commune accepte le leg de l'ensemble des œuvres.

**Adopté à l'unanimité**

**Culture – opération de désherbage à la médiathèque**

Souvenir Français – Comité de St Donat	200.00	Local mis à disposition
Association des Conciliateurs de Justice du Dauphiné	100.00	
Association Prévention Routière	120.00	
Empi et Riaume – Festival de folklore	3 000.00 (réglé 04.07.17)	
	<hr/> Total 36 020.00	

**Adopté à l'unanimité**

**Travaux SDED – programme de création de poste électrique  
Zone d'Activité des Sables  
(2017 – 078)**

Dans le cadre du développement de la Zone d'Activité des Sables, le projet de bâtiment industriel déposé par la société Comptoir Rhodanien, nécessite la création d'un poste transformateur supplémentaire.

La commune accepte le projet et le plan de financement du SDED, étant précisé que la quote-part revenant à la commune (21 561.19 €) lui sera remboursée par Arche Agglo, au titre de sa compétence relative aux zones d'activité économiques.

**Adopté à l'unanimité**

**Urbanisme – raccordement électrique PC 2630 17 T 34  
(2017 – 079)**

Dans le cadre du permis de construire n° 26301 17 T 34, concernant une construction individuelle, il convient de réaliser un raccordement d'environ 25m.

Le SDED peut intervenir pour réaliser l'opération, sous réserve de la prise en charge par la commune de la partie résiduelle lui revenant, qui est estimée en l'occurrence à 1 811.25 €.

Dans le mesure où la longueur du raccordement est inférieure à 100m et qu'il ne dessert que la construction, la commune en demandera remboursement au pétitionnaire du permis de construire, conformément à l'article L 332-15 du Code de l'Urbanisme.

**Adopté à l'unanimité**

**Syndicat des Eaux de la Veune – avis sur l'adhésion de la commune de  
PONSAS  
(2017 – 079)**

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'adhésion de la commune de PONSAS (243 habitants) au syndicat des Eaux de la Veune, au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Le service de distribution de l'eau potable du village de Ponsas est aujourd'hui géré par un délégataire, jusqu'en 2023.

(2017 – 075)

Le désherbage consiste à retirer des documents & livres des collections de la médiathèque. C'est une opération à effectuer régulièrement afin d'avoir des collections à jour.

Les critères et les modalités d'élimination sont les mêmes que pour les désherbages précédents.

Le Conseil Municipal l'opération.

**Adopté à l'unanimité**

**Associations – subventions exercice 2017  
(2017 – 077)**

Le Conseil Municipal décide de l'attribution des subventions aux associations au titre de l'exercice 2017 :

NOM de la structure	Montant proposé	Observation aide indirecte
ADMR	300.00	Local mis à disposition
APEL Prieuré/Pendillon (Animations Ecole du Prieuré)	1 000.00	
AS Donatienne - Section Football	5 000.00	Infrastructures mises à disposition
Bach en Drôme des collines	10 000.00 (réglé 04.07.17)	Local mis à disposition
Badminton Club Donatien – BCD 26	600.00	Infrastructures mises à disposition
Centre Musical International JS Bach	3 500.00	
Centre Musical International JS Bach-Musicollégiales	1 200.00	
Comité entente anciens combattants (FNACA + ANACR)	500.00	
Comité de jumelage de St Donat-Subv. de fonctiomt	600.00	Local mis à disposition
Comité de jumelage de St Donat (Réception Ottobeuren 1 <sup>er</sup> WE septembre 2017)	1 500.00 * (réglé 04.07.17)	
Commune Libre des Balmes de St Donat (Subvention except. 70 <sup>ème</sup> anniversaire)	500.00 * (réglé 02.02.17)	
Commune Libre des Balmes de St Donat	500.00	Local mis à disposition
Cyclo Club Donatien	300.00	Local mis à disposition
Détente et Loisirs Donatiens	200.00	Local mis à disposition
Ensemble Instrumental de l'Herbasse	750.00	
Groupement Commerçants, Artisans, Industriels Donatiens	500.00	
Handball Club de Saint Donat	1 400.00	Infrastructures mises à disposition
Patrimoine du Pays de l'Herbasse	-	Local mis à disposition
Rugby Club Donatien	2 500.00	Infrastructures mises à disposition
Sou des Ecoles (Subvention except. classe de neige)	500.00 *	
Sou des Ecoles	1 250.00	

Aussi, pendant la durée restante de la concession, comme pour les autres communes en ce cas, le Syndicat des Eaux de la Veaine se limitera à la gestion du contrat en cours. A l'issu, les élus du Comité Syndical devront se prononcer sur la reconduction 'une délégation ou la reprise en direct du service.

**Adopté à l'unanimité**

<p style="text-align: center;"><b>Subvention exceptionnelle Sinistre Antilles (2017 – 080)</b></p>
--

Les îles de Saint Barthélémy et Saint-Martin ont été dévastées par l'ouragan Irma le 6 septembre dernier, provoquant leur destruction à 95 % et faisant de nombreuses victimes.

Le Conseil Municipal décide de verser une subvention exceptionnelle de solidarité d'un montant de 500 € à la Fondation de France, qui a déjà débloqué 100 000 €.

**Adopté à l'unanimité**

Séance levée à 20h30.

**Le Maire de Saint-Donat-sur-l'Herbasse  
Aimé CHALEON**

